



Garde d'enfant et separation de bien quand rupture de pacs

Par **MEL30**, le **21/01/2010** à **11:46**

Bonjour,

je souhaiterai savoir si en cas de rupture de pacs est il possible de s'arranger a l'amiable pour la garde d'un enfant????

De plus j'aimerais etre vraiment renseigner sur les ruptures de pacs concernant les biens????

cordialement

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **11:56**

CIDFF DE LA SEINE MARITIME

33, rue du pré de la bataille

76000 ROUEN

Téléphone : 02 35 63 99 99

Bonjour, prenez contact avec l'Association CIDFF à Rouen, ils tiennent des permanences juridiques en Droit de la famille et vous renseigneront relativement à vos préoccupations, courage et bonne journée à vous.